



## CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le

**mardi 3 juin 2008 à 20h00,**

à la salle Tauredunum aux Evouettes

### Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes de l'exercice 2007
3. Rapport de l'organe de révision
4. Adoption des comptes 2007 et du rapport de l'organe de révision
5. Divers.

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2007 sont à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée Primaire et de permettre aux autorités de répondre très précisément à leurs préoccupations, les citoyennes et les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions particulières au bureau communal pour le 30 mai 2008.

Administration communale de Port-Valais

## TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPTES 2007

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Autorité générale	1'023'943.61	109'652.65	12'394.25	37'000.00
Sécurité publique	764'862.33	254'880.85	108'079.00	
Enseignement et formation	4'489'755.20	1'612'765.35		
Culture, loisirs et culte	1'278'914.82	582'585.01	1'888'930.35	
Santé	28'495.55			
Prévoyance sociale	1'303'944.88	449'621.85		
Trafic	1'319'620.93	360'204.45	314'581.45	10'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	2'904'415.75	2'607'465.91	2'167'338.41	790'968.38
Economie publique	605'317.38	1'085'181.09		
Finances et impôts	862'674.70	8'866'631.65		
<b>Sous-total</b>	<b>14'581'945.15</b>	<b>15'928'988.81</b>	<b>4'491'323.46</b>	<b>837'968.38</b>
<b>Excédent de recette du compte de fonctionnement après déduction de :</b>		<b>1'347'043.66</b>		
Fr. 1'994'250.47 d'amortissements ordinaires				
Fr. 1'300'000.00 d'amortissements complémentaires				
<b>Investissements nets</b>				<b>3'653'355.08</b>
<b>Total</b>	<b>15'928'988.81</b>	<b>15'928'988.81</b>	<b>4'491'323.46</b>	<b>4'491'323.46</b>

## Remarques générales

Les comptes de la Commune sont présentés selon les dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 (Lco) et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (Ofinco).

Selon l'article 51 de l'Ofinco, le patrimoine administratif doit être amorti à raison de 10% annuellement. Pour l'exercice 2007, nous avons comptabilisé Fr. 1'994'250 au chapitre des amortissements ordinaires qui représentent le 10,3% du patrimoine administratif.

D'autre part, les comptes font ressortir la comptabilisation d'amortissements complémentaires pour Fr. 1'300'000. Il s'agit en fait de l'utilisation de la provision relative aux travaux de la STEP pour Fr. 900'000 dont la comptabilisation influence le total des produits et des charges de fonctionnement. Il en va de même de la provision pour terrains de sport et places de jeux utilisée à hauteur de Fr. 400'000.

Dans les commentaires se rapportant aux comptes, nous avons volontairement omis les centimes.

## Résultat de l'exercice 2007 en comparaison du budget () = budget

Avec des charges totales de Fr. 14'581'945 (Fr. 11'157'140) et des recettes de Fr. 15'928'988 (Fr. 11'163'550), le compte de fonctionnement de l'exercice boucle sur un excédent de recettes de Fr. 1'347'043, alors que le budget prévoyait Fr. 6'410.

L'excédent de recettes budgétaires de Fr. 4'765'438 est issu principalement :

- De l'utilisation des fonds de réserve pour Fr. 1'300'000 selon explication ci-dessus
- De revenus fiscaux nettement supérieurs aux prévisions qui avaient par ailleurs été établies prudemment. En outre, la conjoncture favorable et l'accroissement de notre population a grandement contribué à cette évolution positive.  
L'amélioration des recettes par rapport au budget 2007 touche les impôts de la manière suivante :

- sur le revenu et la fortune des personnes physiques	+ 943'000
- sur le bénéfice et le capital des personnes morales	+ 514'000
- sur l'impôt complémentaire	+ 203'000
- sur les gains immobiliers	+ 61'000
- sur les successions	+ 42'000

L'excédent de charges budgétaires de Fr. 3'424'805 provient essentiellement :

- Des amortissements ordinaires complémentaires et extraordinaires pour Fr. 1'494'000 dont Fr. 1'300'000 pour les fonds de réserve
- De modes de comptabilisation imposés par les nouvelles dispositions comptables et notamment en matière de salaires du personnel enseignant
- De dépenses sur les comptes qui doivent être autofinancés, soit:
  - sur l'eau potable Fr. 77'000, dont Fr. 23'000 sur les taxes de raccordement et Fr. 54'000 sur le fonctionnement
  - sur le traitement des eaux usées (STEP, eaux usées et PGEE) Fr. 113'000, dont Fr. 107'000 de taxes de raccordement et Fr. 7'000 sur le fonctionnement
- De l'attribution au financement spécial de Fr. 26'000 pour les taxes de remplacement des abris PC; écriture que l'on retrouve en dépenses comme en recettes (précédemment écriture de bilan)
- De pertes sur débiteurs et impôts, ainsi que la constitution de provisions totalisant Fr. 294'000

L'exercice 2007 peut être qualifié d'excellent. La marge d'autofinancement est à nouveau extraordinaire comme le démontre le résultat présenté ci-après:

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	10'934'342	14'628'988
Charges de fonctionnement avant amortissements	-8'264'731	-11'287'694
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>2'669'610</b>	<b>3'341'294</b>
Prélèvement sur fonds de réserves « Epuraton »	1'300'000	900'000
Prélèvement sur fonds de réserves « Places de jeux »	51'248	400'000
<b>Marge d'autofinancement totale</b>	<b>4'020'858</b>	<b>4'641'294</b>
Amortissements ordinaires	-2'061'677	-1'994'250
Amortissements complémentaires		
Construction STEP	-1'300'000	-900'000
Place de jeux	-51'248	-400'000
SA Compost Chablais Riviera	-35'299	
<b>Résultat</b>	<b>572'633</b>	<b>1'347'043</b>

En ce qui concerne les investissements de l'exercice 2007, ceux-ci se sont élevés à Fr. 4'491'323 pour un budget de Fr. 4'190'000. Sous déduction des subventions et autres recettes, les investissements nets totalisent Fr. 3'653'355. Les principaux investissements de l'exercice concernent :

- l'extension de la STEP pour Fr. 1'565'000
- l'extension du complexe sportif pour Fr. 1'457'000
- l'aménagement du Parc Bussien pour Fr. 340'000
- l'aménagement au Canal Stockalper et au Port pour Fr. 270'000
- l'aménagement du local du feu et place pour Fr. 98'000
- l'installation de nouveaux collecteurs pour Fr. 126'000
- l'amélioration du réseau routier communal pour Fr. 209'000

## **Résultat de l'exercice 2007 en comparaison des comptes 2006**

() = comptes 2006

Revenus ordinaires de fonctionnement 2007 = Fr. 14'628'988 (Fr. 10'934'342) soit + 3'694'646 ou 33,7%  
Charges ordinaires de fonctionnement 2007 = Fr. 11'287'694 (Fr. 8'264'731) soit + 3'022'963 ou 36,5%

Soit un excédent de recettes qui passe de Fr. 572'633 en 2006 à Fr. 1'347'043 en 2007. Pour le reste, les principaux écarts du compte de fonctionnement ont été expliqués ci-dessus.

En conclusion, nous relevons que, grâce à une conjoncture favorable permettant l'accroissement des revenus des personnes physiques, d'un taux de chômage faible et de conditions d'intérêts toujours favorables, notre commune boucle son exercice 2007 sur un résultat financier record.

Les investissements conséquents de l'exercice ont pu être autofinancés (degré d'autofinancement de 127%). L'endettement net par habitant a évolué de Fr. 2'206 à fin 2006 à Fr. 2'292 à fin 2007, ce qui est considéré comme "endettement faible", selon les critères de l'Etat du Valais.

Les travaux d'extension de la STEP étant terminés, les défis financiers futurs de notre Commune porteront sur l'extension du complexe sportif, l'acquisition des terrains de l'ancienne pisciculture, la construction du nouveau Cycle d'orientation régional, l'aménagement de la zone industrielle afin d'accueillir de nouvelle PME, l'entretien du réseau lié aux conclusions du PGEE et finalement, l'aménagement de la place de la gare et la création d'un parking à proximité. Ces différents projets représentent des investissements relativement lourds qui devront être échelonnés sur plusieurs années en fonction de nos disponibilités financières. Néanmoins, la qualité générale de nos infrastructures est bonne, l'évolution de notre population et surtout de sa force contributive nous permettent d'envisager sereinement l'avenir de notre collectivité. Nous voulons maintenir notre rigueur au sujet des charges de fonctionnement non liées, afin de pouvoir assurer les investissements futurs sans augmentation significative de l'endettement par habitant. Enfin et compte tenu de cette très bonne santé financière, comme en témoigne les indicateurs financiers de l'Etat en annexe, la municipalité proposera d'adapter une nouvelle fois le coefficient d'indexation dans l'intérêt du citoyen lors de la présentation du budget 2009.

Les comptes 2007 ont été adoptés par la Commission Finances & Affaires économiques le 28 avril 2008 et par le Conseil municipal le 29 avril 2008.

## Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement	2006	2007	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	225.3%	127.0%	159.3%

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 100%	très bien
	80 à 100%	bien
	60 à 80%	satisfaisant (à court terme)
	0 à 60%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement	2006	2007	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	37.1%	33.2%	34.9%

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 20%	très bien
	15 à 20%	bien
	8 à 15%	satisfaisant
	0 à 8%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

3.1 Taux des amortissements ordinaires	2006	2007	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.8%	10.3%	10.6%

<b>Valeurs indicatives</b>	moins de 2%	Amortissements nettement insuffisants
	2 à 5 %	Amortissements insuffisants
	5 à 8 %	Amortissements faibles
	8 à 10 %	Amortissements moyens (à court terme)
	10% et plus	Amortissements suffisants

3.2 Taux global des amortissements	2006	2007	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	21.0%	24.0%	22.5%

4. Endettement net par habitant	2006	2007	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	2206	2292	2249

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 9'000	Endettement excessif
	de 7'000 à 9'000	Endettement très important
	de 5'000 à 7'000	Endettement important
	de 3'000 à 5'000	Endettement mesuré
	moins de 3'000	Endettement faible

5. Taux du volume de la dette brute	2006	2007	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	167.5%	126.8%	144.5%

<b>Valeurs indicatives</b>	moins de 150%	très bien
	150 à 200%	bien
	200 à 250%	satisfaisant
	250 à 300%	insuffisant
	plus de 300%	mauvais

# INSTRUCTION PUBLIQUE

## Vie scolaire 2007-2008

A peine commencée, cette année scolaire touche déjà à sa fin et les enfants se réjouissent de profiter des vacances d'été. Il en est de même pour les enseignants. La vitesse à laquelle les semaines et les saisons défilent est impressionnante. Mais aussi le volume de travail autour de l'école augmente. En effet, nous devons constater avec consternation l'augmentation de cas d'incivilités, de déprédations et de bagarres déjà au niveau primaire, alors que cela était rarement un thème récurrent il y a 10 ans. Ces faits divers restaient plutôt réservés aux « grands » du CO.

L'évolution de la société nous apporte de nouvelles problématiques et nous essayons d'agir pour chaque cas de la façon la plus appropriée (punition, travaux d'utilité publique, etc.). Nous nous permettons de lancer un appel renouvelé aux parents afin de construire avec les autorités scolaires l'avenir de leur enfant. Il est important d'intervenir le plus vite possible, afin d'enrayer des agissements inadéquats.

Nous aimerions rester toutefois sur une note positive et affirmer que la grande majorité de notre jeunesse se porte bien, voire très bien. Nous pouvons compter sur des enfants studieux, motivés et polis et nous sommes persuadés que vous avez plaisir à les rencontrer dans les rues de nos villages.

## Remerciements

Au nom de la commission scolaire, des parents d'élèves et des écoliers, nous adressons nos plus vifs remerciements au corps enseignant pour le sérieux de son travail avec laquelle il a rempli son mandat. Notre gratitude va également aux remplaçant(e)s qui interviennent selon nos besoins durant l'année, les paroisses pour la mise à disposition des catéchètes et le personnel de la conciergerie pour l'entretien des locaux.

## Départs

**M. Jean-René Savioz** a opté pour un changement dans son parcours professionnel et nous quittera après 12 ans de collaboration. Nous le remercions pour ces nombreuses années consacrées à l'école de Port-Valais, les connaissances transmises aux élèves de différents degrés et lui souhaitons plein succès pour le futur.

**Mme Amanda Duport-Balet**, enseignante ACM, a souhaité renoncer à son poste à temps partiel en cours d'année suite à la surcharge de travail avec l'arrivée de son bébé. Nous lui souhaitons également beaucoup de satisfaction dans sa vie professionnelle et de joie au sein de sa famille.

## Engagements

La place laissée vacante suite au départ d'un titulaire sera occupée par **Mlle Joëlle Sarrasin**, originaire de Bovernier et habitant Monthey. Elle a suivi sa formation à l'Université de Genève et possède une licence en science de l'éducation, mention enseignement, pour les degrés préscolaires et primaires. Elle est déjà intégrée dans notre établissement, puisqu'elle collabore depuis une année en duo pédagogique dans la classe de P1 avec Mme Rachel Follonier Ukaj.

Notre corps enseignant sera en outre complété par **Mme Regula Achermann-Vogel** de Vouvry. Elle a suivi sa formation à l'école normale de Lausanne et possède un brevet pour l'enseignement dans les degrés inférieurs. Elle termine actuellement une formation de praticienne en programmation neuro-linguistique. Elle n'est pas une inconnue non plus puisqu'elle a été chargée durant cette année d'un jour/semaine de soutien non permanent dans une classe intégrant des enfants différents.

**Mme Carole Fumeaux** de Muraz complètera les besoins pour les cours ACM aux côtés de Mme Iris Curdy. Elle est en possession d'un CFC de dessinatrice en bâtiment et d'une formation partielle à l'Ecole des Beaux-Arts de Sion. Elle a assuré à notre entière satisfaction deux cours d'ACM durant cette année en remplacement de Mme Duport-Balet. Par manque de personnel ayant une formation officielle ACM, nous attribuons ce poste à temps partiel, avec l'accord du DECS, à Mme Fumeaux.

Nous souhaitons aux nouvelles collaboratrices, bien connues dans notre établissement, pleine satisfaction dans l'accomplissement de leur tâche et sommes persuadés de leur bonne intégration dans le team actuel.

### **Transports scolaires**

Après 38 ans de bons et loyaux services, nous avons pris acte de la fin de la collaboration avec Mme et M. Peiry pour cause de départ à la retraite bien méritée. Les époux Peiry ont assuré durant toutes ces années un service sans faille ni reproche pour acheminer les écoliers à bon port. Ils faisaient partie à part entière de notre organisation scolaire et étaient intégrés dans la vie scolaire au-delà des simples transports, car ils prenaient aussi à coeur le souci éducatif durant les transports et ont mis à maintes reprises de l'ordre à l'arrière du bus quand ça chahutait un peu trop. Toujours aimables et serviables, nous tenons à les remercier très sincèrement pour cette fidèle collaboration et leur souhaitons bonheur, santé et longue vie à l'aube de leur retraite.

La nouvelle organisation n'est pas encore définitive et les parents seront informés via le bulletin scolaire. L'option pour un bus plus grand devrait dans tous les cas améliorer les horaires pour les élèves et les parents.

### **Organisation année scolaire 2008-2009**

Début : jeudi 21 août 2008 le matin  
Fin : vendredi 26 juin 2009 le soir

### **Attribution des classes :**

CLASSE	ENSEIGNANT
E 1	Marlène Dupertuis
E1+2a	Brigitte Burny
E1+2	Marisette Cachat
P1	Carmen Clerc + Véronique Grept
P1/P2	Rachel Follonier + Regula Achermann
P2	Daniel Hauser
P2+3	Jacques Grept
P3	Jocelyne Sarrasin
P 3/P4	Aline Joris
P4	Christian Fournier
P5	Serge Bénet
P 5/P6	Laurence Coppex
P6	Joëlle Sarrasin
Ens. spécialisé	Françoise Bressoud
Appui péd. intégré	Isabelle Gaudard
ACM	Iris Curdy + Carole Fumeaux
Natation	Iris Curdy
Soutien	selon besoins accordés par le DECS

Les parents recevront le bulletin d'information avec tous les détails utiles vers la fin du mois de juillet.

## Des activités pour les aînés

La fondation Pro Senectute, fondation à but non lucratif, sans appartenance politique ou religieuse :

- s'engage pour le bien, la dignité et les droits des personnes âgées
- conseille gratuitement et discrètement les personnes âgées et leurs proches pour des problèmes personnels et administratifs
- soutient les personnes âgées qui se trouvent confrontées à des difficultés financières
- offre aux seniors des services qui les soutiennent dans leur quotidien
- contribue à maintenir une vie saine et active en proposant des activités sportives et des cours de formation qui sont des occasions de rencontres
- propose des actions préventives pour contribuer au maintien de l'autonomie

Pro Senectute s'adresse aux hommes et aux femmes dès 60 ans.

Vous êtes intéressés ? Le programme est disponible auprès de

Pro Senectute  
Région de Monthey – St-Maurice  
Rue du Château Vieux 3b  
1870 Monthey  
024 475 78 47 ou 024 475 78 35  
[www.vs.pro-senectute.ch](http://www.vs.pro-senectute.ch)

## CMS (Centre Médico-Social)

Dès le début janvier 2008, le Centre Médico-Social de Vouvry – Vionnaz – St-Gingolph et Port-Valais a déménagé de la Grand-Rue à la Villa Curdy au ch. des Ecoliers 4 à Vouvry.

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

### Nouveaux numéros de téléphone :

Secrétariat et service social :	024 482 05 50
Chef de centre :	024 482 05 55
Infirmières :	024 482 05 58
Aides familiales :	024 482 05 56
Puéricultrices :	024 482 05 59

### Nouveauté :

L'activité de la découverte 024 482 05 60: Accueil des parents et des enfants aura lieu le mardi après-midi de 15h00 à 17h30 et le jeudi matin de 09h00 à 11h00.



Le service de bénévolat est à votre disposition du

**lundi au vendredi de 08h00 à 11h00  
au 076 395 98 58**

### **Transport chez le médecin, courses.**

Ce service est dédié à toute personne ne pouvant utiliser les transports publics.

Une indemnisation de 0.50/km est demandée est donnée directement au chauffeur bénévole.

### **Repas à domicile.**

Toute personne âgée ou handicapée peut utiliser ce service. Des repas chauds vous sont distribués.

Afin de renforcer notre petite (mais très compétente) équipe de bénévoles, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes.

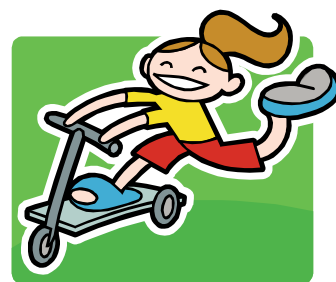
Si vous disposez de temps pour livrer des repas, transporter des personnes ou si vous désirez devenir membre de l'association « Aide Bénévole », vos inscriptions sont les bienvenues au **076 395 98 58**.

Nous profitons de remercier chaleureusement nos bénévoles actuels, pour leur dévouement, leur disponibilité et leur gentillesse.

## **ARPAJ**

Soucieuse de développer au maximum l'accueil des enfants de notre commune, la commission des structures d'accueil vous rappelle que l'**ARPAJ du Chablais** est à votre disposition.

L'**ARPAJ** est l'**A**ssociation **R**éseau des **P**arents d'**A**ccueil à la **J**ournée du Chablais. Elle offre une solution aux enfants et aux parents à qui la crèche-garderie ou l'UAPE ne répond que partiellement à leurs besoins. Si vous êtes intéressés pour vos enfants ou en tant que parent d'accueil, vous pouvez vous renseigner soit directement auprès de l'ARPAJ (024 472 30 50), soit auprès de Mme Rolande Loretan au Bouveret (076 336 39 14).





# LES MATELOTS MOUSSAILLONS



## Règlement

Cela fait maintenant 5 ans que la crèche-garderie « Les Moussaillons » a ouvert ses portes. Il était temps pour la Commission des structures d'accueil de se pencher sur le règlement et modifier certains articles, afin d'améliorer le bien-être et l'accueil des enfants. Etant donné que les modifications sont minimales, le Conseil communal a adopté en sa séance du 6 mai 2008, un avenant au règlement.

L'avenant au règlement est le suivant :

### Crèche :

Les absences doivent être annoncées jusqu'à 09h00 le matin à la responsable, sans quoi les prestations sont facturées.

### Garderie :

Une fois l'enregistrement effectué, les parents peuvent recourir à ce service et à titre exceptionnel le repas pourra être pris pour un montant de Fr. 10.- (prix du repas non-inscrit), pour autant qu'il y ait de la place libre.

### Tarifs :

Tout retard à partir de 18h00 est facturé Fr. 15.- le quart d'heure.

## Changement

Après deux ans passés au sein de l'UAPE « Les Matelots » comme cuisinière, Mme Patricia Joye a décidé de quitter son poste. Nous la remercions pour le travail accompli et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.

Pour la remplacer, nous avons engagé M. Nicolas Pautet, de Villeneuve, cuisinier avec CFC, qui prendra son poste à la rentrée scolaire.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle tâche.

Dans l'intervalle, les repas de la crèche et de l'UAPE sont livrés par M. Stéphane Planchamp, traiteur labellisé Fourchette Verte.

# CHAMBRE PUPILLAIRE DE PORT-VALAIS

La Chambre pupillaire lance un appel aux personnes domiciliées qui désireraient rendre service à l'un de leurs concitoyens dans le cadre de la prise en charge d'une curatelle ou d'une tutelle.

Pour de plus amples informations, merci de prendre directement contact avec Monsieur Thierry Bueche, Président de la Chambre pupillaire au 024 481 17 06 ou Jacqueline Fournier, secrétaire, au 024 481 12 80.

## BIBLIOTHÈQUE



### Bibliothèque

Durant le mois de juillet, la bibliothèque est ouverte uniquement **le mercredi de 18h00 à 19h30.**  
Fermeture annuelle au mois d'août.

Ouverture normale dès le 25 août 2008.  
Merci de votre compréhension et bonnes vacances.

## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Administration, Contrôle des habitants, Chômage Bureau des Etrangers, Contributions, AVS

Lundi	10h00 - 11h30 / 15h30 - 17h00
Mardi	10h00 - 11h30 / 15h30 - 17h00
Mercredi	10h00 - 11h30 / 15h30 - <b>18h30</b>
Jeudi	10h00 - 11h30 / 15h30 - 17h00
Vendredi	10h00 - 11h30 / <b>Fermé</b>

( 024 482 70 00  
**Fax** 024 482 70 19

admin@port-valais.ch  
[www.port-valais.ch](http://www.port-valais.ch)

La commission culturelle  
renouvelle sa  
**FAMEUSE ET CELEBRE**

# EXPOSITION DES ARTISANS



**Les 21, 22 et 23 novembre 2008**  
A la salle des spectacles du Bouveret

**Vous, les artistes qui égayez notre quotidien**  
venez nombreux exposer, vendre vos oeuvres  
et surtout partager votre passion

Inscriptions jusqu'au **21 juin 2008**  
Chez Sonia Tauss-Cornut  
024 481 51 24

## **Bouveret - Route cantonale de la Lanche**

La 1ère étape est pratiquement terminée. Quelques expropriations ont été faites et la chaussée correspond maintenant au plan cadastral. Les bordures de trottoir (franchissables ou non franchissables) ont fait l'objet de nombreuses négociations avec les bordiers. La situation finale correspond exactement à ce qui a été convenu.

Les soumissions pour la 2ème étape jusque vers la ferme de M. Brügger sont en cours et la fin des travaux est prévue pour le printemps 2009.

La dernière partie jusqu'à la Passerelle appartient à la Commune et sera faite ultérieurement au gré des disponibilités financières.

## **Terrains CFF – Gare du Bouveret**

Après diverses interruptions, les négociations ont repris avec les CFF. En principe, l'ex-régie pourrait entrer en discussion pour vendre tous ses terrains situés sur le territoire de la Commune, y compris le bâtiment de la gare et le bord du lac. Actuellement, les CFF demandent en interne auprès des services concernés si une cession est possible et la Commune prépare un projet de développement de la place de la gare. Cette phase devrait durer environ 2 mois. Il faut compter avec la reprise des contacts au début de l'automne. Pour le moment, aucun prix n'a été articulé, mais un paiement échelonné sur plusieurs années n'est pas exclu.

## **Eglise - Cimetière de Port-Valais**

L'accès en chaise roulante à l'église et au cimetière est souhaité depuis plusieurs années. Les allées du cimetière et l'entrée à l'église ont été refaites l'année dernière. Il reste à créer vers le marronnier un cheminement permettant d'éviter les escaliers. Après de longues discussions et recherche de la solution optimale, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Clerc Family Construction Sàrl. Là également, tout sera terminé pour le début de l'été.

## **Les Evouettes – Chemin de la Planche**

Pour répondre à la demande des riverains, un cheminement pour piétons a été réalisé. Le début de cette route (vers la maison de M. Vassali, vers la jonction avec le Chemin Neuf) sera assaini dans le courant du mois de juin. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise Implenia.

## **Zone Industrielle des Gouillons**

Les actes officiels ont été signés le 28 avril devant le notaire. L'accord de 19 propriétaires et des associations écologiques a été nécessaire pour arriver à un compromis acceptable pour toutes les parties. L'acte notarié prévoit, entre autres, que chaque propriétaire cède gratuitement le 10% de son terrain à la Commune et paie en guise de contribution CHF 15.- le m<sup>2</sup> lors de la mise en valeur de son terrain, mais dans un délai maximum de 5 ans. Cette contribution permettra de couvrir environ le 50% des frais d'équipement, le solde étant à la charge de la Commune.

Les appels d'offres pour l'équipement de l'ensemble de la zone de 70'000 m<sup>2</sup> ont été faits selon le régime des marchés publics. 10 entreprises ont soumissionné et les offres reçues variaient entre 2.5 Mio et 3 Mio. Les travaux ont été attribués à l'entreprise Colas SA qui a déposé l'offre la meilleure marché tout en ayant toutes les qualités requises pour ce genre de travail. Le contrat prévoit une réalisation en plusieurs phases, voire un abandon pur et simple de certains points si ceux-ci devenaient inutiles.

La phase 2008 constitue à créer en urgence les accès aux entreprises qui attendent de s'implanter chez nous.

Ainsi se réalise une vision du développement industriel de notre commune tendant à diversifier le tissu économique en attirant des petites PME garantes de la pérennité de nos places de travail.

## **Les Evouettes – Route de Boson**

Ce nouveau quartier est desservi par un ancien passage à chars. D'entente avec les habitants, l'éclairage a été installé l'année dernière et l'assainissement total est en cours. En l'état final, la route sera goudronnée et un trottoir assurera la sécurité des piétons. Les travaux seront terminés au début de l'été.



## RIVE GAUCHE DU CANAL STOCKALPER

Hormis pour les tronçons qui se trouvent directement à l'amont et à l'aval du pont tournant, à charge de la Marina, qui devraient être réalisés prochainement, les travaux d'entretien de la rive gauche du canal Stockalper sont à ce jour achevés. Ceux-ci, largement subventionnés par l'Etat du Valais, permettent de répondre à de nombreux objectifs. Parmi ceux-ci, l'objectif de protection de la berge, atteint par la mise en oeuvre de pieux immergés jointifs de plus de 5 m de long qui permettent, associés à des blocs d'enrochement, de garantir la pérennité de l'aménagement confronté aux effets de la houle et du courant et, d'autre part, aux futurs dragages périodiques du canal, nécessaires pour permettre le transit des bateaux. Citons également l'intégration de l'aménagement dans l'esprit du parc Bussien, récemment aménagé par la Commune. Ainsi, la rive du canal Stockalper a été rendue aux promeneurs, en opposition au solde de la rive du canal dans le secteur, pour l'essentiel dévolue au parcage des embarcations. L'aménagement en pente douce de la rive qui sécurise l'utilisation du parc, et la zone tampon entre le ponton et la berge, qui très prochainement sera colonisée par des plantes aquatiques du type roseaux et joncs, confèrent au site un caractère propice à la promenade, à la détente, et à la découverte. Ces éléments, associés à la création d'un perré pour lézards, à des ruptures de rythme dans la linéarité de l'aménagement, sont propices à la nature, le projet ayant été élaboré avec le concours de biologistes spécialistes dans la faune et la flore piscicoles.

Cette opération, originale, peut est qualifiée d'exemplaire de par l'association et, surtout, l'atteinte d'objectifs divers et qui, parfois, peuvent paraître contradictoires.

Gageons, qu'une fois que la végétation aura colonisé les lieux, que la place aura été aménagée avec divers bancs et autres arbres, intégré au parc Bussien, que ce secteur deviendra un lieu privilégié de rencontres et de promenades.

## COMPLEXE SPORTIF

La première phase des travaux de réalisation de notre nouveau complexe multisport touche à son terme. Le bâtiment qui abritera, entre autres, quatre nouveaux vestiaires et la buvette, ainsi que le terrain synthétique, seront prêts à l'usage dans le courant de l'été.

Dans un second temps, il sera procédé aux travaux de réfection du terrain de football actuel et des aménagements se rapportant à l'athlétisme, au basket-ball, au volley-ball et autres, la volonté du Conseil communal étant de terminer l'ensemble de la réalisation le plus rapidement possible.

Une fois les modes de fonctionnement et d'utilisation de ce complexe définis, il ne restera plus qu'à lui trouver un nom !

L'aménagement disposera d'un haut standing en termes d'accueil. Il nous permettra d'offrir à notre jeunesse, via le scolaire et d'autres sociétés de la Commune, des installations variées et de qualité, nécessaires à son épanouissement. D'autres événements pourront y être organisés et de la sorte contribuer au développement global de notre Commune.

## PISCINE RIVE-BLEUE

### **Nouveaux tarifs piscine Rive-Bleue :**

Fr. 65.- pour les adultes

Fr. 50.- pour les étudiants/apprentis

Fr. 40.- pour les enfants

## QUE FAIRE DES DÉCHETS VERTS ?

Les déchets végétaux peuvent être broyés, compostés ou laissés sur place. La matière organique ainsi restituée au sol contribue à sa fertilité. Beaucoup de communes proposent un ramassage ou le compostage. Le feu n'est autorisé que sur la base d'une dérogation communale.

### INTERDICTION DES FEUX DE DÉCHETS VERTS EN PLEIN AIR.

Le Conseil d'Etat a rappelé l'interdiction de l'incinération en plein air et fixé les conditions dans lesquelles des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par les autorités communales. L'arrêté du Conseil d'Etat est disponible sous "[www.vs.ch](http://www.vs.ch)", rubrique "législation cantonale", sous-rubrique "Protection de l'environnement" ou peut être obtenu auprès du Service de la Protection de l'Environnement.

Cet arrêté précise que les demandes de dérogation doivent être faites par écrit auprès de l'administration municipale à laquelle le Service de la Protection de l'Environnement (SPE) rend son préavis. Une dérogation ne pourra être accordée par la commune que si les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil d'Etat sont remplies.

Dans la pratique, ces dérogations ne peuvent être octroyées que dans des conditions exceptionnelles, pour de petites quantités de déchets naturels, s'il est prouvé qu'aucune valorisation n'est raisonnablement envisageable, et que l'incinération ne concernera que des déchets secs n'occasionnant pas de nuisance au voisinage, et ce uniquement dans des zones peu peuplées donc loin des zones à bâtir. Pour l'obtention de la dérogation, il devra être justifié que les matériaux à incinérer ne peuvent ni être laissés tels quels en place, ni être broyés ou être transportés par des véhicules. Toutes les conditions doivent être remplies de manière cumulative. Les contrevenants seront sanctionnés.

Renoncer aux feux c'est préserver l'air, valoriser le sol et éviter l'amende !

**SPE, Service de la Protection de l'Environnement**  
Rue des Creusets 5, 1950 Sion  
T. 027 606 31 50, F. 027 606 31 54, [spe@admin.vs.ch](mailto:spe@admin.vs.ch)



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



# INFORMATION A LA POPULATION

## VIDEOSURVEILLANCE DU DOMAINE PUBLIC

Le règlement intercommunal de la police, homologué par le Conseil d'Etat en date du 21 novembre 2007, stipule à son article 42 en matière de vidéosurveillance:

1. Seule l'Autorité peut recourir à des moyens vidéo à des fins de surveillance du domaine public et des bâtiments communaux dès le moment où ce moyen apparaît approprié et nécessaire pour lutter contre le vandalisme et le incivilités de tous genres.
2. La population est informée qu'elle va entrer dans le champ d'une caméra.
3. L'utilisation des données est uniquement limitée à retrouver l'auteur d'une infraction.
4. La durée de conservation des données est de l'ordre d'une semaine au maximum conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la justice, à moins que les données ne doivent être utilisées à des fins d'enquête.
5. Seuls les organes de police, de justice ou compétents ont accès aux enregistrements de prises de vue.

Sur la base de cet article, le Conseil communal a pris la décision, en séance du 13 mai 2008, de amndater la Police intercommunale du Haut-Lac pour effectuer des contrôles par vidéosurveillance de certains lieux publics de notre commune. Ces zones seront signalées conformément au chiffre 2 de l'article précité.

## HORAIRES DÉCHÈTERIE

### **Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	09h00 - 11h00	Fermé
Mercredi	Fermé	14h00 - 18h00
Vendredi	09h00 - 11h00	17h00 - 19h00
Samedi	09h00 - 11h00	14h00 - 17h00

### **Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	09h00 - 11h00	Fermé
Mercredi	Fermé	14h00 - 17h00
Vendredi	09h00 - 10h30	16h00 - 17h00
Samedi	09h00 - 10h30	14h00 - 17h00





Le port de plaisance du Bouveret est l'un des plus importants du Léman : le lac, l'aviron, ça tombait sous le sens ...

En été 2006, Laura Revilliod, rameuse et responsable de la formation au club d'aviron de La Rame (Tour-de-Peilz) accoste au Bouveret avec sa petite famille. Afin de donner naissance au club d'aviron Valais Léman, Laura a ramé... mais aussi créé un comité, des statuts, constitué une flotte de bateaux. Des jeunes de Port-Valais ont spontanément manifesté leur désir d'accéder à l'aviron, certains pour le plaisir, d'autres pour s'aligner un jour à d'autres compétiteurs.

Sur la liste des membres figurent également nombre d'hommes et de femmes de tous âges.

**Le club d'aviron Valais Léman** a été baptisé ainsi pour faire honneur au canton du Valais. Port-Valais devient ainsi la seule commune du canton offrant la pratique de l'aviron. Un plus pour sa population et celle du canton, sans parler de l'impact futur sur le tourisme. Le club de la commanderie de Géronde (Sierre) fut le premier à pratiquer l'aviron sur les eaux valaisannes. Il cesse son activité et parraine le club bouveroud en lui offrant deux magnifiques yoles de mer en bois ainsi que leur remorque. Vous aurez la chance de les voir dès qu'une solution aura été trouvée pour les abriter au Bouveret.

Le club d'aviron Valais Léman existe depuis janvier 2008. Une initiation ainsi qu'un entraînement régulier sur ergomètres (rameurs) a permis à 8 de nos 15 jeunes de se présenter au championnat romand d'ergomètre en janvier déjà. Grâce aux dames de la catégorie masters, de l'or a été ramené au Bouveret, et une excellente sixième place au classement par club a été obtenue (13 clubs présents). La flotte du club est actuellement constituée de bateaux gracieusement offerts par des clubs amis. Certains ont dû être restaurés ; ce sont les jeunes qui ont retroussé leurs manches, sous la supervision du responsable du matériel, Jérôme Bussien. Ces juniors souhaitent montrer qu'un club d'aviron était né dans leur commune. Le carnaval leur donna l'occasion de faire passer ce message : un couffin monté sur un bateau d'aviron.

Une partie du matériel se trouve au parc à bateaux, sur les places 83 à 86. Le Sauvetage, ainsi que M. Laborde, ont eu la gentillesse de nous proposer quelques solutions transitoires pour le stockage des rames et pour l'hivernage. D'ici à ce qu'un club-house trouve sa place sur le port, les embarcations les plus encombrantes ou délicates reposent dans les garages et jardins des membres.

Si vous souhaitez vous joindre à nous

- pour ramer
- apprendre à ramer
- ou simplement nous soutenir dans la création du club

024 481 41 26  
076 360 47 54  
cl.revilliod@mydiar.ch



En mai 2008, le projet au 1 :10'000ème de la 3ème correction du Rhône sera déposé en consultation dans toutes les communes concernées. Vous êtes invités à en prendre connaissance à la commune.

Au niveau de l'emprise définitive, la commune de Port-Valais est préservée. Par contre, des dangers géologiques de ruptures de digues sous crues importantes ayant été récemment diagnostiqués (comme sur la quasi-totalité du linéaire du Rhône !), une bande d'une cinquantaine de mètres de large depuis le pied de digue est déclarée par la Confédération, l'Etat du Valais et la Commune, momentanément, non constructible.

Se pose la question des habitations existantes, situées entre le Fort- à- Culet et la digue du Rhône, ainsi que l'Aquaparc et les installations de la Sagrave. Bien que très gênante, la situation n'est pas catastrophique. L'arrivée d'une crue n'est pas un événement soudain (au contraire d'une explosion ou d'un séisme), mais un événement que l'on arrive à prédire. Aussi, en cas d'arrivée d'une crue, telle que celle d'octobre 2000, un plan d'alarme sera activé qui prévoira, entre autres, une observation en continu de l'évolution de l'état des digues. En dernier recours, et si strictement nécessaire, les secteurs pour lesquels le risque est avéré seront évacués.

Une fois les mesures de renforcement de la digue sur notre territoire réalisées, la situation sera assainie et les nouvelles constructions à nouveau autorisées. D'où la nécessité, pour le développement et, surtout, la sécurité et le confort de tous, que ces mesures soient réalisées le plus rapidement possible. Sur insistance de vos autorités, le projet de renforcement de digue sur notre commune a été classé MUT, soit en mesure d'urgence. Cela signifie que nous serons les premiers servis. Par contre, compte tenu de l'ampleur du projet et des nombreux écueils qu'il doit encore franchir, on peut raisonnablement imaginer que la situation restera telle quelle pendant plusieurs années.

### Information publique et procédure de mise à l'enquête

Le projet de plan d'aménagement 3ème correction du Rhône est actuellement mis en consultation publique dans toutes les communes valaisannes et ceci jusqu'au **30 septembre 2008**. Des feuilles d'information, des extraits du rapport de synthèse par secteur ainsi qu'un formulaire d'avis sont mis à disposition des communes et des intéressés. Les différents dossiers sont également consultables sur le site internet [www.vs.ch/rhone](http://www.vs.ch/rhone)

Les remarques récoltées auprès du canton seront analysées, puis le plan d'aménagement sera mis à jour sur cette base avant son adoption par le Conseil d'Etat. La mise à l'enquête publique des différents dossiers d'exécution se fera par tronçons en fonction des priorités. C'est lors de cette étape classique d'enquête que des oppositions éventuelles pourront être formulées.

# PORT

Des travaux importants ont été réalisés ce printemps pour améliorer les installations mises à disposition des utilisateurs, visiteurs et hôtes de notre port. En effet, l'installation des pieux à la place des bouées et corps-morts est appréciée de nos utilisateurs.

Le dragage du port se poursuit par zone pour un montant annuel de SFR 50'000.--.

La remise en état de la rampe d'accès au lac est corrigée.

La réglementation de la grue (avec réservation obligatoire) permettra la mise en place des mesures de sécurité.

Un nouveau bac servant à ramasser les herbes et les objets flottants a été installé, permettant ainsi à nos employés de travailler de manière plus efficace et à notre port d'être encore mieux entretenu.

Les panneaux limitant l'accès des estacades et rappelant l'interdiction de pêcher et la pose de serrures codées sur certaines douches amélioreront l'utilisation pour les usagers.

La fermeture des accès du bord du lac pour tous les véhicules mis à part les services touristiques et la voirie, simplifiera les balades de tous les amoureux de notre bord du lac.

L'organisation du service technique et de l'accueil pour nos utilisateurs a été perturbée par le décès subit de notre collaborateur, M. Fernand Baruchet. Sa disponibilité, son efficacité et son souci permanent d'amélioration resteront pour nous le souvenir d'un homme attaché à notre lac. Merci Fernand.

L'engagement de jeunes étudiants de notre village pour aider notre garde-port permettra de poursuivre notre effort dans l'accueil et la mise à disposition de nos installations portuaires. Nous vous souhaitons un bel été sur le lac léman.



## Mot de la présidente

### Sécurité

Le Conseil communal se trouve à nouveau confronté à de nombreux problèmes d'incivilités et de déprédations répétées. Il va de soi que nous ne pouvons accepter des faits néfastes et dommageables pour la vie communautaire. Ainsi, le Conseil communal interviendra avec fermeté et sévérité dans toute situation conflictuelle, soit par des plaintes pénales ou des amendes d'ordre. Le citoyen est en droit de se sentir en sécurité et de savoir préserver le bien qu'il soit privé ou public.

En cas d'urgence - à toute heure de la journée et de la nuit

**Police Intercommunale du Haut-Lac - 0848 847 837**  
**Police cantonale - 117**

## Service de surveillance

Nous établissons chaque année un contrat avec SECURITAS pour la surveillance du territoire communal durant la saison touristique et dans une moindre mesure pour la surveillance des parkings. Les agents sont présents en soirée et une partie de la nuit pour des rondes et gérer les nuisances. Toutefois, des problèmes majeurs demandent l'intervention de la PIHL ou de la police cantonale.

## Compost SA

Suite à des difficultés financières et une gestion déficiente, la Société Compost SA à Villeneuve, propriété de 26 communes vaudoises et valaisannes, a été vendue pour un montant de Fr. 5'500'000.- à l'usine d'incinération SATOM SA de Monthey, dont le capital-action est également en main d'une centaine de communes. Nous pouvons espérer dorénavant de meilleurs résultats et une valorisation des déchets grâce aux compétences mises en place. Les subventions des cantons de Vaud et Valais restent acquises.

## Elections communales 2008

Nous arrivons rapidement au terme de la législature 2005-2008. Suite à la modification de la loi sur les droits politiques et l'introduction du vote par correspondance généralisé, les élections des conseils communal et bourgeoisial sont fixées au dimanche 12 octobre 2008.

## Avantages offerts aux citoyens de port-valais

Nous tenons à remercier très sincèrement les partenaires touristiques de notre commune pour l'excellente collaboration et les avantages concédés. En effet, es citoyens de Port-Valais, ainsi que même les propriétaires de résidences secondaires, profitent d'un certain nombre d'avantages financiers. Il en est ainsi pour les abonnements à Aquaparc, Swiss Vapeur Parc, plage Rive-Bleue, CGN, vignette parking, etc. Le personel de l'administration communale vous donne volontiers les renseignements utiles à ce sujet. Vous pouvez également consulter notre site internet [www.port-valais.ch](http://www.port-valais.ch)

## Personnel administratif

Arrivée au terme de son stage d'une année, Mlle **Valmira Hamzaj** nous quittera au 15 juillet. Nous lui souhaitons pleine réussite pour l'obtention de son diplôme de maturité professionnelle et la poursuite de sa formation à la Haute Ecole de Gestion à Sierre.  
Dès le mois d'août, **Mlle Amandine Bussien** du Bouveret commencera un apprentissage d'employée de commerce de 3 ans au sein de notre équipe administrative.